

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Quel cadre juridique pour la gestion des retraites ?

G.R.M
Libreville/Gabon

La gestion des retraites complémentaires par capitalisation est au cœur d'une réunion qui se tient depuis lundi à Libreville, entre les experts de la Conférence interafricaine des marchés d'assurances (Cima) et de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (Cipres). Il faut dire que la Cima a des missions d'encadrement et de supervision du secteur des assurances dans toutes ses composantes. À côté, il y a la Cipres qui a les mêmes missions pour la sécurité sociale des travailleurs et des assurés sociaux. Comme les missions des deux institutions se côtoient, il est apparu nécessaire qu'elles se rapprochent pour échanger leurs expériences et explorer les schémas et autres techniques visant à améliorer

le service attendu des assurés sociaux.

Surtout que, autrefois, la Cipres appliquait une gestion des retraites par mutualisation. "Il s'agira donc de voir comment améliorer le cadre normatif en cours d'élaboration pour les régimes de retraites complémentaires et de conformer le mode de gestion desdites retraites aux dispositions techniques, comptables et prudentielles applicables aux sociétés d'assurances", a indiqué le secrétaire général de la Cima, Blaise Abel Ezo'o Engolo. Non sans préciser que "la mutualisation et la capitalisation sont deux techniques permettant de collecter l'épargne, mais de la gérer d'une manière qui ne donne pas nécessairement les mêmes résultats".

Dans tous les cas, "il est question pour nous de comprendre les règles juridiques et prudentielles de gestion de la retraite complémentaire par capitalisation ;



Les experts durant les travaux.

comment elle est mise en œuvre par les assureurs-vie et comment ces derniers la gèrent", a déclaré Cécile Gernique Djukam Bouba, secrétaire exécutive de la Cipres. Les États membres des deux institutions précitées sont confrontés à la délicate question de la gestion des prestations sociales, notamment la retraite des tra-

vailleurs. Un sujet qui fait face à la problématique de gestion de son régime qui engendre les questions des niveaux des prestations servies.

Les pays de l'espace Cipres ont mis en place des régimes de retraite gérés par répartition. Or, les pensions servies aux retraités doivent être mises en

adéquation avec l'évolution du niveau de vie et les besoins de plus en plus importants des bénéficiaires.

Autant dire que la présente rencontre arrive à point nommé, en ce sens que les échanges viseront la bonification de la qualité de vie des assurés et des assurés sociaux.

Le clin d'œil de *lybek*



ITIE Gabon : renforcer les capacités des membres de la société civile

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

DANS le but d'améliorer les capacités des participants en matière de gouvernance du secteur extractif gabonais, les représentants de la société civile, membre du groupe d'intérêt multipartite de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)-Gabon, organisent durant trois jours, un atelier de renforcement des capacités sur la norme.

Alors que le Gabon doit soumettre son dossier de candidature à ITIE international le 10

août prochain, le responsable de Publiez ce que vous payez (PCQVP), Paul Aimé Bagafou, a indiqué que "la rencontre de ce jour vise à apporter aux organisations de la société civile parties prenantes au processus du retour du Gabon à l'ITIE un certain nombre d'outils afin de rendre leur participation efficace. Il s'agira durant ces travaux de former les participants sur la norme ITIE 2019, qui est le cadre qui va permettre d'asseoir la transparence dans le secteur extractif".

Aussi sera-t-il question au cours de ces trois jours de travaux de renforcer la connaissance, la

compréhension et les compétences pratiques de la mise en œuvre du protocole de participation de la société civile et du code de bonne conduite de l'ITIE, de recueillir les points de vue et de partager le retour d'expériences des participants sur leur implication et participation au processus ITIE (période 2007-2020) et d'examiner et valider le code de participation, de conduite et de redevabilité de la société civile. Élément majeur dans le groupe d'intérêt multipartite, la société civile entend jouer pleinement sa partition pour aider le Gabon à retrouver sa place au sein de l'instance internationale.